

MAIRIE
de SAINT-JULIEN-DE-COPPEL

DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 05/10/2023	
Par :	Monsieur FAURE DANIEL
Demeurant à :	45 impasse de Laye 63160 SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
Sur un terrain sis à :	37 impasse de Laye - Serpes 63160 SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
Référence cadastrale :	368 AD 165
Nature des Travaux :	Réfection de toiture et création de deux vélux

N° DP 063 368 23 G0018

Le Maire de SAINT-JULIEN-DE-COPPEL

Vu la déclaration préalable présentée le 05/10/2023 par Monsieur FAURE DANIEL,

Vu l'objet de la déclaration :

- pour une réfection de toiture et la création de deux vélux ;
- sur un terrain situé 37 impasse de Laye, Serpes, à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat approuvé par délibération du conseil communautaire de Billom Communauté en date du 21 octobre 2019,

Vu la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat approuvée par délibération du conseil communautaire de Billom Communauté en date du 25 octobre 2021, et notamment le règlement de la zone Ud,

Vu l'affichage en mairie, le 05/10/2023 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires du 16/10/2023,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A SAINT-JULIEN-DE-COPPEL, le 23 octobre 2023

Le maire, l'adjointe



Christine BONNET